

6980407(4)
PD-AAF-504-D1
49p

Africa Bureau Office of Regional Affairs
Agence pour le Développement International (AFR/RA)
Washington, D.C. 20523 USA

Projet Régional Africain

D'AMELIORATION DE LA TECHNOLOGIE RURALE (IRT)

698-0407

et

Programme de Développement du Sahel

PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU SAHEL

625-0933

DIRECTIVES

pour

LA PREPARATION ET L'AUTORISATION DES DOCUMENTS

DE PROJETS D'ACTIVITES

23 mars 1979

Les directives doivent servir de guide pour la préparation et l'autorisation des "documents de projets d'activités" décrivant les activités proposées en matière de techniques en milieu rural à entreprendre en Afrique dans le cadre du projet d'amélioration des techniques en milieu rural (IRT).

Les documents de projet d'activités doivent être préparés par ceux qui soumettent les propositions, en collaboration avec les services locaux, en Afrique, de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (AID). Ces services transmettront les documents dûment complétés, en y joignant leurs observations et recommandations, au Africa Bureau, Office of Regional Affairs (AFR/RA) pour coordination par le responsable de ce service (AFR/RA), M. Michael Cruitt, ainsi que pour autorisation finale et pour financement au titre d'exécution.

Le financement des activités approuvées pour l'amélioration des techniques en milieu rural, est transmis à ceux qui en ont fait la proposition, par l'intermédiaire des bureaux locaux de l'AID.

L'assistance technique des projets IRT est apportée par Experience Incorporated, entreprise d'Ingénieurs-Conseils, dont les bureaux sont situés au 1725 K Street, N.W., Suite 312, Washington, D.C. 20006. Le personnel est compris de: M. Raymond Manoff, directeur de projet; M. Paul Archambault, directeur adjoint de projet; et Mme. Anne Jarvis, assistante d'administration.

TABLE DES MATIERES

I.	<u>Description des Projets IRT</u>	
●	Objectif des Documents de Projet d'Activités	3
●	Caractéristiques des Projets IRT	3
●	Catégories d'Activités de Techno- logie Appropriée Prévues pour Finance- ment dans le Cadre des Projets IRT	9
●	Réalisation des Activités Entreprises dans le Cadre de Projets IRT	10
II.	<u>Préparation du Document de Projet d'Activités IRT</u>	
	Contenu du Document	
A.	Historique et Description Générale du Projet Proposé	11
B.	Analyse Technique	13
C.	Considérations d'Ordre Social	15
D.	Soutien des Pouvoirs Publics et Participation des Bénéficiaires	16
E.	Plan de Travail	16
F.	Budget et Demande de Financement	16
III.	<u>Procédure pour l'Autorisation des Projets d'Activités IRT</u>	
A.	Préparation du Document de Projets d'Activités	17

TABLE DES MATIÈRES, suite

B.	Rôle des Bureaux Locaux de l'AID	17
C.	L'AFR/RA et l'Entreprise d'Ingénieurs- Conseils	17
D.	Rôle de l'AFR/RA	18
IV.	<u>Evaluation des Activités Entreprises dans le Cadre d'un Projet IRT</u>	19
V.	<u>Assistance Apportée par l'Entreprise</u>	
●	Assistance Technique	20
●	Directives	20
●	Bulletin	20
●	Bibliographies	21
●	Fichier de Consultants	21
●	Séminaires de Formation Pratique	22
●	Evaluation	22

ANNEXE

A.	Document Modèle de Projet d'Activités	
B.	Limited Scope Grant Project Agreement (Accord de Financement de Projet à Objectif Limité)	

I. DESCRIPTION DES PROJETS IRT

Les projets IRT constituent un mécanisme de grande souplesse, permettant d'entreprendre sur une petite échelle, des activités pour effectuer des transferts de technologies appropriées (T.A.) susceptibles de bénéficier les secteurs ruraux de l'Afrique subsaharienne. L'objectif général des projets est de soutenir les efforts déployés par les Africains qui soumettront des propositions d'activités auxquelles ils seront capables d'apporter un soutien effectif à une communauté rurale déterminée pour la réalisation des activités prévues.

Ce projet est poursuivi avec la certitude qu'il existe à la portée des milieux ruraux d'Afrique, des techniques utiles et peu coûteuses qui pourraient être utilisées pour améliorer la production et la manutention des produits locaux et ainsi le niveau de vie. Le projet prévoit de soutenir des activités d'expérimentation et de démonstration à des endroits précis, qui seront susceptibles d'améliorer le niveau de vie matériel de communautés rurales africaines dans un climat de respect pour la culture locale et tout en sauvegardant les équilibres écologiques. Les activités retenues pour soutien par les bureaux locaux de l'AID dans le cadre du projet doivent avoir rapport à des besoins évidents d'amélioration de la productivité et des conditions de vie de populations rurales africaines. Ces améliorations devront être obtenues grâce à l'adaptation aux situations locales de systèmes et installations techniques simples et efficaces, ne nécessitant que des investissements peu coûteux et qui peuvent être entretenus et reproduit à peu de frais par des communautés rurales africaines.

Les technologies rurales appropriées susceptibles d'entrer en ligne de compte pour financement dans le cadre du projet s'insèrent dans une stratégie de développement international préoccupée du soulagement efficace et relativement rapide de la pauvreté rurale par intervention technique directe à échelle modeste. Ces stratégies répondent au concept de la technologie "appropriée", "intermédiaire" ou "à capital modéré".

L'objectif général du projet n'implique pas que le soutien des applications de technologies à capital modéré exclut ou minimise la prise en considération continuelle et raisonnable d'un recours éventuel à d'autres stratégies de développement. Ce projet entend soutenir, au titre d'une stratégie supplémentaire de développement, l'utilisation de technologies peu coûteuses que les bureaux locaux de l'AID identifient comme étant susceptibles d'offrir, à bref délai, des avantages concrets pour le développement rural.

Les fonds destinés au projet seront gérés par AFR/RA, et mis à la disposition des bureaux locaux de l'AID pour le soutien de projets qui entrent dans certaines catégories d'activités de développement rural. L'AFR/RA devra coordonner avec le Africa Bureau Office for Sahel and Francophone West Africa (AFR/SFWA) l'utilisation des fonds affectés au programme de développement du Sahel pour le financement des activités approuvées dans les pays du Sahel conformément aux dispositions arrêtées pour le Projet de Développement Local au Sahel No. 625-0933 (Voir ci-dessous le paragraphe "Fonds destinés au financement").

- Objectifs des Documents de Projet d'Activités

Le but de ces documents est de décrire les activités proposées pour financement; la façon dont, et l'endroit où l'activité aura lieu, et qui l'effectuera; les coûts/avantages susceptibles d'en découler pour les groupes-objectifs, si l'activité peut être entreprise avec succès dans le pays intéressé.

Ces documents doivent être préparés par les personnes et/ou les institutions qui seront responsables pour l'exécution des activités de projet proposées dans le pays hôte, et qui satisferont les conditions stipulées par AID et ce pays pour recevoir des fonds dans le cadre du projet. Ces documents doivent normalement comporter au maximum entre six à dix pages à simple interligne. Ils doivent être examinées par les services de l'AID sur le terrain, qui les transmettront avec leurs observations à AFR/RA pour vérification technique finale et approbation. Les fonds destinés à financer les activités approuvées seront alloués par AFR/RA et AFR/SFWA aux services locaux intéressés de l'AID; ceux-ci seront chargés de les administrer lors de l'exécution de l'activité en cause dans le pays demandeur.

- Caractéristiques des Projets IRT

-- Financement de Projet: Le projet est approuvé sous réserve de la disponibilité de capitaux jusqu'à concurrence de 5 millions

de dollars à répartir sur les cinq exercices financiers 1979-83, soit environ 1 million de dollars par an pour l'ensemble des pays africains subsahariens, à l'exclusion des pays du Sahel. Des fonds additionnels sont disponibles pour les activités à entreprendre dans le cadre du projet IRT dans les pays du Sahel (Cap Vert, Gambie, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) au titre du Projet de Développement Local du Sahel, No. 625-0933.

-- Niveau d'Activité Susceptible de Financement:

Des fonds jusqu'à concurrence de 50.000 dollars peuvent être fournis pour chaque activité entreprise dans le cadre du projet.

- Les directeurs de l'AID sur place, comme les y autorise la redélégation No. 140 de l'AFR, peuvent déroger aux normes-types concernant l'achat de fournitures américaines pour les activités proposées.
- Le PAF, IIe partie pour ce projet, autorise le financement de coûts encourus sur place pour les activités entreprises dans le cadre du projet IRT.

- Source, Origine et Nationalité des Biens et Services: La source, origine et nationalité des biens et services pour les pays relativement moins développés est le Code Géographique de l'AID et du pays hôte. Pour les pays non compris dans la catégorie des pays relativement moins développés, la source, origine et nationalité des biens et services est le Code Géographique 000 de l'AID. Le financement en monnaie locale est autorisé pour tous les pays coopérants. Il est permis de recourir aux services d'experts en provenance des pays compris dans le Code Géographique 935 (sous réserve d'un maximum global de 100.000 dollars pour l'ensemble du projet).

- Nombre d'Activités par Pays: Chaque bureau local de l'AID peut solliciter des fonds pour un nombre indéterminé de propositions d'activités bien conçues. Le nombre effectif d'activités pouvant être entreprises est en fonction de la disponibilité de capitaux et des possibilités de gestion. Au début, les documents de projet d'activités seront approuvés dans l'ordre où ils parviendront au siège de l'AID, de façon à pouvoir acquérir suffisamment d'expérience avec ce nouveau projet; de nouvelles directives seront fournies par la suite.

- Durée des Activités Entreprises Dans le Cadre du Projet: Les activités approuvées dans le cadre du projet doivent normalement

être terminées dans un délai de 12 à 18 mois, à compter de la date de signature de l'accord d'exécution. En cas exceptionnel la durée des activités peut être étendue jusqu'à concurrence de 24 mois.

-- Longueur des Documents Relatifs aux Activités:

Les documents doivent compter de six à dix pages à simple interligne, et comprendre en annexe, le cas échéant, des dessins, esquisses ainsi que d'autres matériaux nécessaires à la description adéquate de l'activité proposée.

-- Accord d'Exécution du Projet avec le Pays

Hôte: Il est prévu que les bureaux locaux de l'AID préparent et exécutent un projet d'accord avec le pays hôte autorisant l'exécution des activités approuvées dans le cadre du projet. Nous suggérons l'emploi de la formule récemment élaborée par l'AID, Limited Scope Grant Project Agreement (L'Accord de financement de projet à objectif limité -- figurant en annexe). Ces formules et instructions sont en train d'être incorporées dans le Manuel No. 3 de l'AID et seront officiellement envoyées sous peu aux bureaux locaux. On peut prévoir qu'elles seront déjà disponibles lorsque les premières propositions de projets auront été approuvées pour exécution. Entretemps, les services sur le terrain sont autorisés à copier et à

utiliser, le cas échéant, la nouvelle formule pour la signature d'un accord portant l'exécution d'activités de projet autorisé.

Il est suggéré que les services sur place signent l'accord original avec le pays hôte lorsqu'ils auront été informés que leur première activité dans le cadre du projet a été approuvée par AID/W et que des fonds seront alloués aux bureaux locaux intéressés aux fins d'exécution. Les activités approuvées par la suite dans le cadre du projet, (chacune financée jusqu'à concurrence de 50.000 dollars) devraient être incorporées à l'accord original en se servant des formules de modification (jointes également en annexe), qui sont à utiliser séparément pour chaque activité nouvelle. Lorsqu'ils utilisent le Limited Scope Grant Project Agreement (L'Accord de financement de projet à objectif limité) les services locaux doivent inclure dans l'accord les renseignements pertinents tirés du document relatif aux activités.

Etant donné le montant réduit des sommes engagées dans les activités entreprises dans le cadre du projet, les services locaux de l'AID intéressés préféreront peut-être de s'entendre sur les déboursements directement avec les institutions qui patronnent les projets et de les incorporer dans les dispositions spéciales de l'accord.

Une copie de chaque accord de projet et de chaque amendement signés avec le gouvernement du pays hôte devront être transmises à l'AFR/RA.

- Préparation des Documents de Projet d'Activités: Les documents relatifs aux activités doivent être préparés par les résidents du pays hôte formulant la proposition et qui se chargeront de diriger l'activité proposée. Le proposant peut être tout individu possédant les qualifications que l'organisation qui accorde son patronnage et les services locaux de l'AID jugent adéquates à l'exécution efficace d'un projet utile. Ceux qui formulent la proposition peuvent représenter des organisations du pays hôte, des organisations internationales, des PVO, le Corps de la Paix ou d'autres donateurs résidant dans le pays.

- Emploi des Fonds Destinés au Projet IRT: Les fonds affectés au projet doivent généralement être utilisés pour l'achat de matériaux et de matériel ainsi que pour le règlement des frais de fret et de transport nécessaires à la réalisation des activités approuvées. Les fonds de financement peuvent être utilisés pour couvrir les frais de conseillers techniques, se trouvant de préférence en Afrique. Les rémunérations et dépenses d'entretien du

personnel local engagé dans l'activité sont généralement considérées comme des entrées locales que l'organisme du pays hôte qui patronne le projet est censé fournir. Toutefois, la couverture des frais généraux et de main-d'oeuvre locaux peut être autorisée par les directeurs des services de l'AID sur place, s'ils le jugent approprié.

● Catégories d'Activités Relatives à une Technologie Appropriée Pouvant Entrer en Considération pour Financement au Titre du Projet IRT

1. Systèmes agricoles - amélioration/développement
2. Adduction d'eau en milieu rural et approvisionnement en eau potable
3. Extension des produits alimentaires - nouvelles sources
4. Energie hydro-électrique à coût réduit et autres sources d'énergie: solaire, éolienne, bio-gaz, pyrolyse
5. Fabrication d'outils et de matériel
6. Développement de l'habitat et de matériaux de construction
7. Entreposage et traitement de produits alimentaires
8. Construction de routes d'accès
9. Développement de systèmes sanitaires
10. Gestion de la santé publique
11. Production de revenu - artisanat et industrie rurale à capital modéré
12. Transports

L'étendu de cette gamme de catégories doit permettre tout un éventail d'efforts de développement rural. Les projets tant de production de matériel (fabrication d'outils et d'équipement) que son utilisation (production de revenu) sont encouragés.

● Exécution des Activités Entreprises dans le Cadre de Projets IRT: Toutes les activités doivent être exécutées dans le pays hôte par ceux qui les proposent, ce qui inclut la communication de leur avancement et de leurs résultats, conformément au plan d'exécution des activités.

Ceux qui proposent les activités sont tenus d'examiner conjointement avec le service local intéressé de l'AID tout changement important qui pourrait se produire au cours de l'exécution d'activités approuvées.

II. PREPARATION DU DOCUMENT DE PROJET D'ACTIVITES IRT

Contenu du document - La page de titre doit identifier le nom et le numéro* du projet, le titre de l'activité proposée ainsi qu'une brève description, le montant du financement sollicité et la contribution du pays hôte. La partie descriptive du document doit contenir:

A. Historique et Description Générale de l'Activité Proposée - C'est-à-dire, une réponse concise doit être fournie aux demandes de données suivantes:

1. Identification des Problèmes à Remédier

Identification tant qualitative que quantitative du problème déterminé dont la solution est l'objectif de l'activité proposée. Qui a identifié le problème?

2. Identification des Bénéficiaires

Il convient d'indiquer aussi explicitement que possible les caractéristiques, le nombre et la localisation des personnes qui recueilleront les avantages de l'activité proposée.

* Les activités seront numérotées en série par AID/W suivant l'ordre de leur approbation; à cette fin, un nombre décimal à trois chiffres sera ajouté au numéro du projet, par exemple: 698-0407.001 pour la première activité, 698-0407.002 pour la deuxième et ainsi de suite. Si les activités de projet sont financées dans le cadre du Programme de Développement du Sahel, elles seront numérotées de la même façon, par exemple: 625-0933.001, 625-0933.002, etc. Chaque activité conservera le nombre qui lui est assigné durant toute la durée du projet.

3. Quel est le Rapport entre les Coûts Prévus de la Solution à Apporter au Problème et la Valeur des Avantages Devant Découler de cette Activité?

4. Description d'Activités Pouvant Découler d'un Projet Terminé dans le But d'en Etendre les Avantages

Il convient d'indiquer en général l'étendue du problème identifié et le rapport de cette activité à une solution sur une plus grande échelle.

5. Existe-t-il des Institutions Locales Susceptibles de Financer et de Gérer des Répliques de l'Activité proposée?

Il convient d'identifier et d'examiner ces cas.

6. Indiquer l'Existence Possible d'un autre Programme Visant ce même Problème

Signalez les activités passées, actuelles ou prévues qui ont cherché ou se proposent de chercher à résoudre le problème identifié.

Indiquez le rapport avec ces autres interventions.

7. Description Sommaire de l'Activité Proposée

8. Indicateurs d'Evaluation

Le contenu des documents de projet d'activités doit indiquer clairement les objectifs à

atteindre grâce aux interventions proposées. Les objectifs doivent servir d'indicateurs primaires pour l'évaluation de chaque activité à entreprendre dans le cadre du projet.

B. Analyse Technique

1. Spécification Minimum des Appareils ou des Techniques à Utiliser

Ces données, y compris des croquis ou des plans ainsi que des statistiques et/ou des photographies peuvent être annexés au document de projet d'activité.

2. A-t-on Pris d'autres Techniques Possibles en Considération?

Il convient de donner les raisons pour lesquelles on a choisi l'activité proposée comme solution technique préférée du problème. Le cas échéant, indiquez d'autres options raisonnables de solution du problème identifié qui ont été considérées et la raison pour laquelle le choix s'est arrêté sur la technique proposée.

3. Résultats Escomptés

Il convient d'identifier aussi exactement que possible les avantages que l'on prévoit pour les bénéficiaires. Comment ces avantages seront-ils mesurés?*

* S'il y a lieu et si c'est possible, on estimera les résultats positifs du projet en termes de dollars économisés, d'heures/personne gagnées, de volume de carburant conservé, etc.

4. Besoins en Matière d'Assistance Technique

Il convient d'établir une énumération des montants, des coûts et des sources préférées et de donner une description de tous les matériaux et outillages jugés nécessaires à l'exécution de l'activité. Désignez les éléments pour lesquelles une subvention au titre de l'IRT est demandée. Inclure également le coût estimatif du fret.

Indiquez, le cas échéant, les besoins éventuels d'assistance technique de la part de l'entreprise.

5. Gérance du Projet

Il convient d'identifier et de qualifier les personnes principales et institutions qui seront responsables pour l'exécution de l'activité proposée.

6. Considérations Relatives à l'Environnement

Il convient de considérer l'incidence de l'activité entreprise dans le cadre du projet sur les ressources naturelles et sur leur utilisation. Comme indiqué dans le document décrivant le projet, la considération primordiale présidant au choix des activités est l'adaptation aux conditions et besoins locaux existants. Les effets sur l'environnement doivent par conséquent être minimes. Comme le coût total de chaque activité est limité à 50.000 dollars, il est peu probable que soit exercé un impact d'une réelle importance sur l'environnement. Pour assurer que ces suppositions soient correctes, il convient de

préparer un bref exposé du type examen initial en matière d'environnement, en tenant compte des stipulations de la Réglementation No. 16.

C. Considérations d'Ordre Social

1. Examen de l'Incidence Culturelle

Est-ce que l'activité proposée est compatible avec la façon habituelle dont les décisions sont prises à cet endroit (sur des questions intéressant la communauté)? Comment l'activité se rapporte-t-elle aux attitudes envers l'autorité, les rapports familiaux, le contrôle de ressources collectives, familiales et personnelles, le rôle respectif des sexes, les coutumes et tabous, l'utilisation du crédit, l'organisation sociale, le changement technologique? Y a-t-il déjà eu des tentatives antérieures pour introduire des changements technologiques comparables? Y a-t-il sur place suffisamment de savoir-faire pour le travail (et l'entretien) pour que l'activité puisse être poursuivie après sa mise en train?

2. Incidence sur l'Emploi, la Productivité et la Répartition du Revenu

Est-ce que l'activité proposée influence sensiblement (en le réduisant ou le développant) le volume de l'emploi? Soutient-elle la croissance de la productivité, l'augmentation du revenu et améliore-t-elle la répartition de ce dernier?

D. Soutien des Pouvoirs Publics et Participation des Bénéficiaires

1. Pouvoirs Publics

Il convient d'indiquer les contributions, en espèces ou en nature, que les pouvoirs publics apportent au projet en spécifiant si ces contributions concernent le financement, l'appui logistique, ou l'utilisation d'immeubles et lieux publics. (Le Manuel No. 3 de l'AID, Appendice 3D prescrit les procédures relatives aux contributions des pays hôtes.)

2. Bénéficiaires

Indiquer les contributions prévisibles des bénéficiaires, y compris les contributions en espèces ou en nature, sous forme, par exemple, de main-d'oeuvre ou soutien logistique.

E. Plan de Travail - Il convient d'établir un calendrier des activités à exécuter:

1. Description de l'activité à entreprendre dans le cadre du projet, des différentes phases et du temps prévu pour leur réalisation.

2. Personnel assigné aux différentes tâches que comporte l'activité.

F. Budget et Demande de Financement - Préparer un budget des dépenses estimatives afférentes à l'activité à entreprendre dans le cadre du projet. Indiquer le montant total des dépenses et celui de la subvention demandée au titre du projet IRT.

III. PROCEDURE POUR L'AUTORISATION DES ACTIVITES A ENTRE-
PRENDRE DANS LE CADRE D'UN PROJET IRT

A. Préparation du Document Relatif à l'Activité -
Le document relatif à une activité doit être préparé par ceux qui proposent de l'exécuter en consultation avec les bureaux locaux de l'AID dans le pays hôte.

B. Rôle des Services Locaux de l'AID - Ceux qui soumettent la proposition doivent examiner officieusement les activités prévues avec les services de l'AID dans le pays avant la rédaction des documents relatifs aux activités.

Ceux-ci terminés, les services susmentionnés les soumettront à une première étude et détermineront s'ils entrent en considération pour un financement au titre du projet.

S'ils approuvent le document, les services locaux de l'AID le transmettront à AFR/RA aux fins d'examen technique et autorisation de financement en consultation avec l'Entreprise d'Ingénieurs-Conseils du projet et les services compétents de l'AID/W.

C. L'AFR/RA et l'Entreprise d'Ingénieurs-Conseils - Dès réception du document relatif à une activité, AFR/RA en transmettra des copies à l'entreprise. Après un examen technique, celle-ci renverra le document à AFR/RA recommandant l'approbation et/ou les remaniements nécessaires pour l'exécution. Ce processus ne devra généralement prendre que dix jours ouvrables.

D. Décisions de l'AFR/RA - Après consultation avec les autres bureaux intéressés à Washington, l'AFR/RA approuvera officiellement le document, le rejettera ou y proposera des modifications. Avis télégraphique en sera donné aux services locaux de l'AID qui avaient soumis le document dans les cinq jours suivant la réception des recommandations de l'Entreprise. L'AFR/RA prendra les dispositions nécessaires pour que les fonds alloués aux activités proposées soient transférés aux services de l'AID qui en ont fait la demande, avec ordre de les déboursier sur le territoire du pays hôte.

IV. EVALUATION DES ACTIVITES ENTREPRISES DANS LE CADRE
D'UN PROJET IRT

Les services locaux de l'AID sont tenus d'évaluer chaque activité approuvée dans leur pays hôte. Un bref "Project Evaluation Summary" - PES (Sommaire d'évaluation de projet) doit être envoyé à l'AFR/RA pour chaque activité entreprise. Etant donné le caractère expérimental de ces activités un PES doit être communiqué par les services locaux de l'AID, pour chaque activité dont l'exécution est terminée dans les 18 mois maximum. Pour les activités qui s'étendent sur 24 mois, un PES doit être envoyé au terme de chaque période de 12 mois.

V. ASSISTANCE FOURNIE PAR L'ENTREPRISE

Experience Incorporated, l'entreprise d'Ingénieurs-Conseils, fournit une assistance technique au projet IRT de la façon suivante:

- Assistance Technique: L'entreprise répondra aux demandes d'information et procédera à l'examen technique des documents relatifs aux activités qui lui parviendront des services de l'AID sur le terrain; sur demande, il assistera à l'aide de conseils et de services de formation; il assurera des services d'évaluation de projet et guidera le déroulement du projet.

- Directives: L'entreprise est chargée de la préparation et de la tenue à jour des directives pour la réalisation du projet. Au besoin, elle fournira aux services locaux de l'AID des directives à jour pour la préparation d'activités à entreprendre dans le cadre du projet.

- Bulletin: Le bulletin du projet IRT intitulé "Improved Rural Technology" (Amélioration de la Technologie Rurale) donne chaque trimestre un résumé des applications les plus récentes de technologies appropriées en Afrique. Les principales rubriques d'"Improved Rural Technology" sont les suivantes:

-- Nouvelles concernant les projets
-- Editorial

-21-

- Lettres à la rédaction
- Situation actuelle des techniques
- Faits à signaler

Ce bulletin sera diffusé à partir du premier trimestre de l'année 1979 dans les divers services locaux de l'AID, les groupes de technologie rurale africains, les unités appropriées des administrations publiques des pays hôtes, les bureaux de l'AID/W concernés et les organisations internationales qui s'y intéressent.

- Bibliographies: L'entreprise fournira à l'AID/W, à partir du deuxième trimestre de l'année 1979, une bibliographie sur la technologie appropriée (T.A.) destinée aux services locaux de l'AID et à leurs clients. Des informations plus spécifiques seront fournies aux groupes qui développeront et réaliseront des projets figurant au programme. Les bibliographies seront continuellement tenues à jour.
- Fichier de Consultants: L'entreprise tiendra un fichier d'experts pouvant être consultés concernant les aspects techniques, économiques ou sociaux des technologies rurales appropriées, leur développement et leurs applications. Le fichier devra servir à établir une liste de personnes se trouvant surtout en Afrique même, qui seront capables de remplir ces fonctions à l'appui du projet.

- Séminaires de Formation Pratique: A la demande de l'AID, l'entreprise peut organiser, sur le plan national ou international, des séminaires de formations pratiques concernant des problèmes techniques déterminés. Leur financement sera prélevé sur les montants disponibles pour les activités dans le cadre du projet.

- Evaluation: L'entreprise coordonnera une évaluation annuelle des activités entreprises dans le cadre du projet, laquelle comprendra:
 - Un certain nombre d'inspections sur place des activités.

 - Des rapports annuels par écrit d'évaluation des activités entreprises dans le cadre du projet qui seront soumis à l'AFR/RA et qui comprendront des analyses et conclusions sommaires empruntées aux PES envoyés au cours de l'année par les services de l'AID sur place.

 - L'élaboration d'analyses coût/avantage pour application à des activités dans le cadre du projet IRT établies sur la base de l'expérience acquise lors de l'exécution des projets et leur évaluation.

DOCUMENT MODELE DE PROJET D'ACTIVITES

Africa Regional

PROJET D'AMELIORATION DE LA TECHNOLOGIE RURALE

698-0407

(ou pour les pays du Sahel)

PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU SAHEL

625-0933

Titre proposé pour l'activité:

APPROVISIONNEMENT ET ADDUCTION D'EAU
EN MILIEU RURAL DANS QUATRE HAMEAUX DE LA
PROVINCE SEPTENTRIONALE (COMTE DE NIMBA), NOM DU PAYS

L'activité a pour but d'élaborer et de tester l'installation d'un système à coût modique susceptible de fournir continuellement l'eau potable nécessaire à couvrir les besoins quotidiens de plus de 500 habitants de quatre hameaux contigus dans la province septentrionale. L'eau sera tirée par deux pompes béliers hydrauliques de la rivière Wenda, purifiée dans deux chlorinateurs alimentés en charge, entreposée dans deux réservoirs et distribuée aux quatre hameaux. On estime le coût d'installation à 35 dollars par personne. Les frais continus d'exploitation du système installé sont estimés à l'équivalent de 2 dollars par personne, et seront assumés par la communauté.

Financement sollicité au titre du projet: 19.500 dollars.
Contribution estimée du pays hôte: 6.100 dollars
(équivalent en nature).

A. HISTORIQUE ET DESCRIPTION GENERALE DE L'ACTIVITE PROPOSEE

1. Identification des Problèmes à Remédier

Le projet se propose de remédier à l'approvisionnement insuffisant en eau potable pour quatre hameaux situés dans le comté de Nimba, province septentrionale. Ces hameaux comptent au total 561 habitants. Actuellement l'eau pour la consommation humaine et les eaux ménagères sont prises à la rivière Wenda. L'eau est transportée aux habitations dans des récipients de poterie, d'aluminium ou de fer blanc.

L'absence de traitement de l'eau et sa contamination dans le récipient au cours du transport (la distance représente 1.400 m pour le hameau Petit Mindu) contribuent à la fréquence des infections intestinales endémiques par parasites de la population.

Le portage d'eau sur de longues distances représente une grosse perte de temps et d'énergie pour les femmes et les enfants de moins de 13 ans. Le portage d'eau et le ramassage de bois de chauffage occupent presque la moitié de la journée des femmes.

Les besoins quotidiens minimum en eau potable devraient être de l'ordre de 10 litres par personne, par jour; l'objectif étant de 35 litres par personne/jour, quantité préférable pour l'amélioration du niveau de vie et de la santé. La contrainte que constituent la contamination et le portage de l'eau peut être résolue de façon satisfaisante par la construction d'une installation capable de fournir quotidiennement aux quatre hameaux environ 20m³ d'eau tirée de la rivière Wenda dont le débit est adéquat toute l'année.

2. Identification des Bénéficiaires

La zone objectif est constituée par quatre hameaux situés sur une superficie approximative de 15 km². Les hameaux divers ne forment en fait qu'un seul village et reconnaissent l'autorité du sous-chef Daniel Mkwa. Les 561 habitants se répartissent comme suit:

	Adultes (plus de 13 ans)	Enfants
Haut-Bunea	96	64
Bas-Bunea	81	59
Mindu	90	74
Petit Mindu	54	43
	<u>321</u>	<u>240</u>

Total: 561 personnes

3. Quel est le Rapport entre les Coûts Prévus de la Solution à Apporter au Problème et la Valeur des Avantages Devant Découler de cette Activité?

Le coût estimatif de 35 dollars par habitant pour l'installation et de 2 dollars par personne et par an pour son entretien après installation semble relativement modique eu égard à plusieurs avantages prévisibles:

- Un approvisionnement journalier adéquat en eau aux hameaux et ainsi une diminution probable des maladies transmises par l'eau.
- Une diminution du fardeau et de la perte de temps que le transport de l'eau impose aux femmes et aux enfants. Ce temps gagné pourra être consacré à la culture vivrière et permettra aux femmes d'améliorer leurs revenus par du travail artisanal. Certes, la valeur de ces nouvelles possibilités doit encore être déterminée, mais il semble bien que les revenus gagnés actuellement par bien des habitants de la province méridionale pourraient être tout aussi bien à la portée des villageois, en particulier des femmes, dans ces quatre hameaux. Suivant l'OIT, le revenu par habitant des personnes pratiquant l'artisanat dans la province méridionale est de 386 dollars par an.
- Une fois libérés de la corvée du portage d'eau, les enfants pourront avoir des journées d'enseignement plus longues à l'école des hameaux.

4. Description d'Activités Pouvant Découler d'un Projet Terminé dans le But d'en Etendre les Avantages

- L'achèvement efficace de cette activité:
 - a. permettra d'évaluer l'efficacité de ces techniques d'adduction d'eau proposées dans le milieu du Comté de Nimba;
 - b. fournira des données relatives à l'application technique ainsi qu'au sujet du rapport coût/avantages permettant de considérer une répétition du même système pour la desserte d'autres zones rurales.

- Dans le comté de Nimba, il existe encore 207 autres agglomérations villageoises avec une population totale de 20.000 habitants dont le rapport du Ministère de la Santé Publique/OMS publié en février 1978 affirme qu'ils n'ont qu'un accès inadéquat à l'eau potable.

5. Existe-t-il des Institutions Locales Susceptibles de Financer et de Gérer des Répliques de l'Activité Proposée?

Le Ministère des Travaux Ruraux (MTR) a indiqué son intérêt pour cet effort proposé, et est disposé à en suivre attentivement l'élaboration et la réalisation. Il a désigné à ses frais, un ingénieur conseil qui apportera son appui à ce projet. Le MTR a fait part de son intention d'étudier la mise en oeuvre du même système à d'autres endroits en fonction de son évaluation des résultats du projet.

6. Indiquer l'Existence Possible d'un autre Programme Visant ce même Problème

- Projet de programme de développement des ressources en eau dans la province septentrionale

A la suite des recommandations faites par la FAO (FAO - Développement de l'eau, province septentrionale, No. 11-71-77), le Ministère du Plan a indiqué son intention d'inclure le comté de Nimba dans le programme proposé de développement des ressources en eau pour la province septentrionale. La phase de conception du programme proposé de développement des ressources en eau doit commencer dans le courant de la période quinquennale couverte par le plan de développement 1980-84. La FAO a recommandé la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Nibi. Si cette recommandation est suivie, les travaux prendront entre 5 à 7 ans.

L'activité proposée a pour but d'essayer de trouver une solution alternative peu coûteuse pour l'adduction d'eau potable aux hameaux ruraux du comté Nimba dans l'immédiat.

7. Description Sommaire de l'Activité Proposée

Cette activité se propose d'assurer un approvisionnement en eau par la construction de deux (2) béliers hydrauliques pour prises d'eau à deux endroits sur la rivière Wenda. L'eau sera purifiée

par deux unités alimentées en charge et à basse pression, emmagasinée dans deux réservoirs et distribuée dans les quatre hameaux à l'aide de robinets communs. Un débit d'eau estimé à 20 m³ par jour sera fourni, pendant toute l'année.

B. ANALYSE TECHNIQUE

1. Spécification Minimum des Appareils ou des Techniques à Utiliser

Les matériaux du système et le matériel à utiliser pour l'exécution de la présente activité sont indiquées en annexe.

- A. La carte du site des travaux avec indication du plan hydraulique.
- B. Le profil du béliet, du chlorinateur, du réservoir et des réseaux de distribution avec devis descriptif.
- C. Le chlorinateur

On prévoit que le chlorinateur, le tuyau PVC, le ciment dissolvant et les béliets hydrauliques fabriqués par RIFE seront achetés aux Etats-Unis. Le reste du matériel et des matériaux pourra être trouvé dans le pays hôte.

2. A-t-on Pris d'autres Techniques Possibles en Considération?

Raisons pour lesquelles l'activité proposée a été choisie comme solution technique préférée.

- Comme il a été indiqué, la construction du barrage proposé sur le Nibi et l'utilisation de stations centrales (hydroélectriques) de pompage pour l'adduction d'eau à divers endroits du comté de Nimba sont à l'étude. Dans l'hypothèse où cette solution du problème d'adduction d'eau serait effectivement réalisée, la mise en place de ce système prendra très probablement un bon nombre d'années.
- L'utilisation de pompes à moteur diesel est jugée prohibitive en raison du coût initial élevé, des frais de carburant élevés, du manque d'approvisionnement du carburant, de la complexité du matériel et de la difficulté de l'entretien.
- Le forage de puits équipés de pompes à main ayant un débit suffisant pour alimenter ces localités est jugé trop coûteux.

3. Résultats Escomptés

Il convient d'identifier aussi exactement que possible les avantages que l'on prévoit pour les bénéficiaires. Comment ces avantages seront-ils mesurés?

- De l'eau potable en quantité adéquate pour la consommation humaine et utilisations variées pourra être fournie aux bénéficiaires à un coût d'installation de 35 dollars (plus contributions locales en nature) par personne. Les hameaux cotiseront un montant annuel estimé à 2,00 dollars par personne pour le matériel, les pièces détachées et les fournitures nécessaires au fonctionnement et à l'entretien.
- On peut prévoir une plus grande assiduité des enfants dans les écoles des hameaux et la création d'une petite industrie artisanale par les femmes.
- Les effets de la diminution des maladies transmises par l'eau seront contrôlés dans le cadre d'une enquête sur la qualité de l'environnement, un projet distinct mené en collaboration par l'OMS et le Ministère de la Santé Publique, qui comprendra également un programme éducatif d'hygiène publique.
- Il conviendra de rassembler les données nécessaires pour tester les hypothèses et pour l'élaboration éventuelle d'autres systèmes d'adduction d'eau potable à coût modique en milieu rural dans le comté.

4. Besoins en Matière d'Assistance Technique● Matériaux et Matériel

<u>Articles</u>	<u>Quantité</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix Unitaire</u>	<u>Coût estimé</u>	<u>Fret estimé</u>	<u>Total estimé</u>
Chlorinateur Modèle 050	2		128,50	257,00	20,00	277,00
Bélier hydraulique RIFE No. 20B	2		250,00	500,00	100,00	600,00
Produits chimiques (hypochlorite de calcium - provision pour un an)	36	bocal de 2 kg	4,83	173,88	30,00	203,88
Réservoir (métallique)	2	10m ³	2.000,00	4.000,00	local	4.000,00
Tuyau noir 5 cm	10	3,60 m. de lon- gueur	53,20	532,00	local	532,00
Tuyau PVC 30 mm .	2,700	m	1,95	5.262,00	1.400,00	6.662,00
Fûts	2	200 l	10,00	20,00	local	20,00
Ciment dissolvant	570	litre	0,50	285,00	61,00	346,00
Ciment	54	m ³	10,40	560,00	local	560,00
Outils à main	300	pièces	15,00	<u>4.500,00</u>	<u>local</u>	<u>4.500,00</u>
				16.089,88	1.611,00	17.700,88
10% pour imprévus -- chiffre arrondi à:				<u>17.700,00</u>	<u>1.800,00</u>	<u>19.500,00</u>

- Appui d'Ingénieur-Conseil

Les services d'un ingénieur-conseil seront fournis par le Ministère des Travaux Ruraux, dans le cadre de sa contribution, pour environ trois semaines au courant de l'activité proposée, à raison d'une semaine au début du projet et durant l'exécution et l'évaluation. Valeur estimée: 750 dollars.

- Assistance de l'Entreprise Ingénieur-Conseil

Une tuyauterie en plastique flexible (marque ZM 28) fabriquée en Afrique de l'Ouest, pourrait être utilisée pour le réseau d'approvisionnement au lieu des tuyaux PVC fabriqués aux Etats-Unis. On ne dispose pas dans le pays hôte de renseignements sûrs au sujet de ce produit. Veuillez nous faire savoir si ZM 28 est du type haute-pression et nous transmettre vos recommandations concernant l'utilisation de vannes et de robinets dans notre système proposé.

5. Direction du Projet

- William R. Smith - Volontaire du Corps de la Paix. M. Smith est le principal initiateur de cette activité et il assumera la direction du projet. M. Smith est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil de l'Université du Michigan et travaille depuis 19 mois dans la zone-objectif dans le cadre du programme de travaux ruraux patronné par le Ministère des Travaux Ruraux. M. Smith possède les qualifications requises et est recommandé par le Directeur du Corps de la Paix et les autorités locales.
- Harriet Jones - Volontaire du Corps de la Paix. Mme. Jones travaille depuis 11 mois dans la zone-objectif et s'occupe d'activités ayant trait à l'eau potable et à l'énergie solaire (chauffage d'eau). Mme. Jones possède les qualifications nécessaires et est recommandée par le Directeur du Corps de la Paix et les autorités locales.
- Daniel Mnemba - Etudiant du deuxième cycle en génie civil, Université Nationale. M. Mnemba est résident du Comté de Nimba. Il s'est offert à soutenir gratuitement le projet et a préparé les dessins et devis ci-joint. Valeur estimée: 750 dollars.
- Service du Corps de la Paix - Le Corps de la Paix tiendra l'USAID au courant de la marche de l'activité.

6. Considérations Relatives à l'Environnement

On ne prévoit pas que la mise en place des matériaux et du matériel provoquera quelque changement que ce soit dans la structure et la disponibilité des ressources naturelles. L'installation et le fonctionnement du système doivent se traduire par un contrôle meilleur des ressources en eau.

C. CONSIDERATIONS D'ORDRE SOCIAL

1. Examen de l'Incidence Culturelle

Les plusieurs hameaux desservis par le projet ne constituent en fait qu'un village qui reconnaît l'autorité du sous-chef Daniel Mkwa. Celui-ci a participé à l'élaboration du plan de l'activité et c'est lui qui a soumis le projet au gouvernement.

Conformément à la coutume, on a l'intention de ne placer des outils que dans les mains d'adultes mâles.

Un des résultats escomptés du projet est que les femmes et les enfants seront affranchis de la corvée du portage d'eau. On ne prévoit pas que les loisirs résultant de cet allègement poseront un problème. Il y a suffisamment d'autres tâches agricoles et domestiques auxquelles les personnes susmentionnées aspirent à consacrer plus de temps et où elles seront probablement plus productives grâce à l'économie de temps et d'énergie que représente l'élimination de la corvée d'eau.

On a lieu de croire, que l'entretien du système une fois achevé ne dépasse pas les capacités des hameaux bénéficiaires. M. Jean Dbu Mkwa, le charpentier du hameau de Haut-Bunea, sera formé et préposé à l'entretien du système. Il recevra du sous-chef une compensation annuelle pour ses services.

D. SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS ET PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES

1. Soutien des Pouvoirs Publics - En nature, valeur estimée:
4.800 dollars

Le MTR a approuvé l'activité et s'est engagé à:

- a. Transporter du port et de la douane jusqu'à l'endroit des travaux tous les matériaux et outillages. Les véhicules nécessaires, avec chauffeurs et aides, seront fournis pour le transport de chaque arrivage.
- b. Permettre l'utilisation de ses ateliers de mécanique et de menuiserie pour la réparation d'outillage et la fabrication de pièces, comme l'échafaudage du réservoir

à siphon et du chlorinateur et les coffrages pour les prises d'eau du béliet.

- c. Assurer gratuitement la livraison du ciment, du tuyau noir, des outils à main, des fûts et de réservoirs métalliques sur le chantier. Ces matériaux seront achetés aux Magasins d'Etat, aux prix spéciaux accordés au Ministère.
- d. Fournir les vannes, les robinets, les joints pour les systèmes secondaires et un enduit anti-rouille pour les réservoirs métalliques.
- e. Accorder un soutien en personnel: voir à la section B-4 "Appui d'Ingénieur-Conseil"; en outre, le MTR autorise la participation au projet de M. Paul Naburu, ingénieur des Travaux Ruraux. M. Naburu a accepté de contrôler la façon dont M. Dbu Mkwa s'acquitte des travaux d'entretien du projet. M. Naburu est également professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université Nationale.

2. Bénéficiaires - En nature, valeur estimée: 1.300 dollars

M. le sous-chef Daniel Mkwa a fait savoir que chaque homme dans les différents hameaux apportera au projet une contribution d'au moins deux jours ouvrables par semaine. Le travail n'est pas autorisé le dimanche.

Les bénéficiaires portent à l'activité un intérêt évident et l'on s'attend qu'ils apporteront au projet la contribution prévue en main-d'oeuvre.

E. PLAN GENERAL DE TRAVAIL

(Depuis le moment initial de l'exécution de l'activité jusqu'à son achèvement dans le pays-hôte.)

Semaines

0 - 2	Aide de l'ingénieur-conseil	Aide de l'ingénieur-conseil et du personnel du Ministère des Travaux Ruraux
0 - 7	Commande des matériaux et fournitures et attente de la livraison (tuyaux et outils)	Smith, Jones, Mnemba et des services de l'entreprise

Semaines

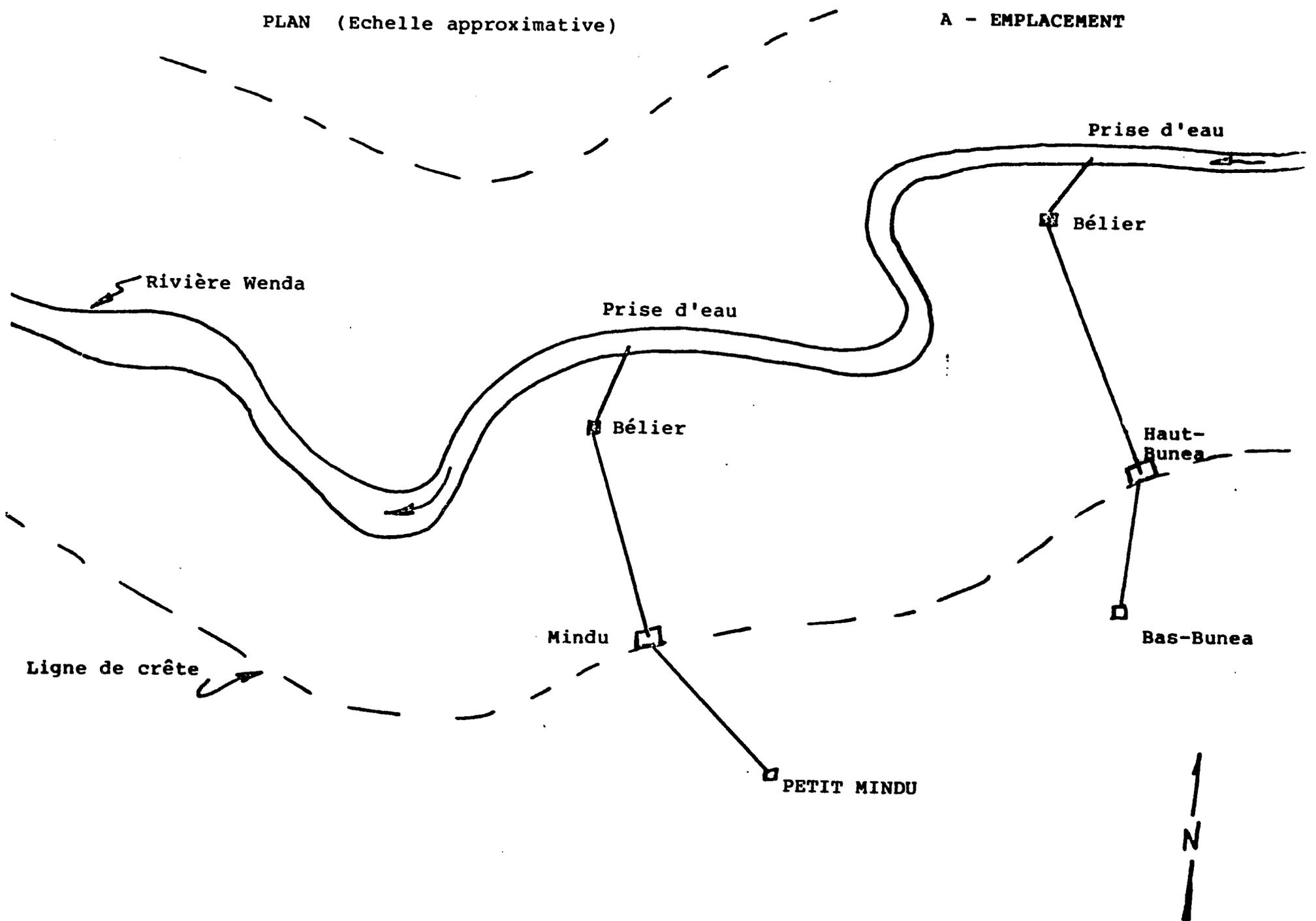
0 - 12	Préparation des réservoirs	Smith, Jones, Mnemba et villageois
	Construction des prises d'eau et essais des béliers hydrauliques	Mnemba, Smith
7 - 12	Installation des tuyaux et des béliers hydrauliques	Smith, Jones, Mnemba et villageois
12	Mise en marche	Equipe et ingénieur-conseil locaux
16	Rapport d'avancement No. 1	Equipe locale
20	Rapport d'avancement No. 2	Equipe locale
24	Rapport d'avancement No. 3	Equipe et ingénieur-conseil locaux
52	Rapport d'évaluation No. 4	Mission de l'AID et de l'Entreprise d'Ingénieurs-Conseils

F. BUDGET ET DEMANDE DE SUBVENTION (DOLLARS E.U.)

<u>Matériaux et matériel</u>	<u>Coût estimé</u>	<u>Fret estimé</u>	<u>Subvention demandée</u>
Chlorinateurs	\$ 257,00	\$ 20,00	\$ 277,00
Béliers hydrauliques	500,00	100,00	600,00
Produits chimiques	173,88	30,00	203,88
Réservoirs (métalliques)	4.000,00	-	4.000,00
Tuyaux	5.794,00	1.400,00	7.194,00
Fûts	20,00	-	20,00
Ciment dissolvant	285,00	61,00	346,00
Ciment	560,00	-	560,00
Outils à main	4.500,00	-	4.500,00
	<u>\$16.089,88</u>	<u>\$1.611,00</u>	<u>\$17.700,88</u>
10% pour imprévus			
chiffre arrondi à:	<u>\$17.700,00</u>	<u>\$1.800,00</u>	<u>\$19.500,00</u>

PLAN (Echelle approximative)

A - EMPLACEMENT



Ligne de crête

Rivière Wenda

Prise d'eau

Bélier

Mindu

PETIT MINDU

Prise d'eau

Bélier

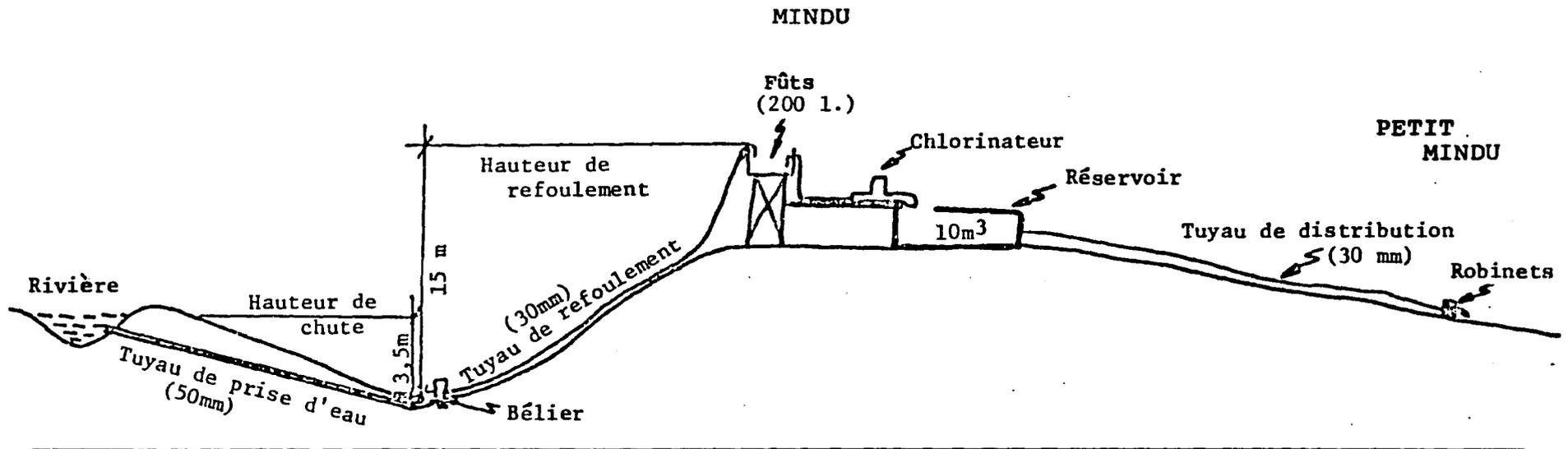
Haut-Bunea

Bas-Bunea



Daniel Mneba

B - 1 PROFIL DU RESEAU DE MINDU
(Echelle approximative)



SPECIFICATIONS

Bélier - Commercial, RIFE 20B

Source d'eau - 45 l/m

Débit - 9,8 m³/jour

Hauteur de
refoulement - 15 m

Hauteur de chute - 3,5 m

Tuyau d'adduction:

Diamètre - 50 mm

Longueur - 27 m

Tuyau de refoulement: (PVC)

Diamètre - 30 mm

Longueur - 275 m

Bac à siphon - 200 l

Réservoir - 10m³

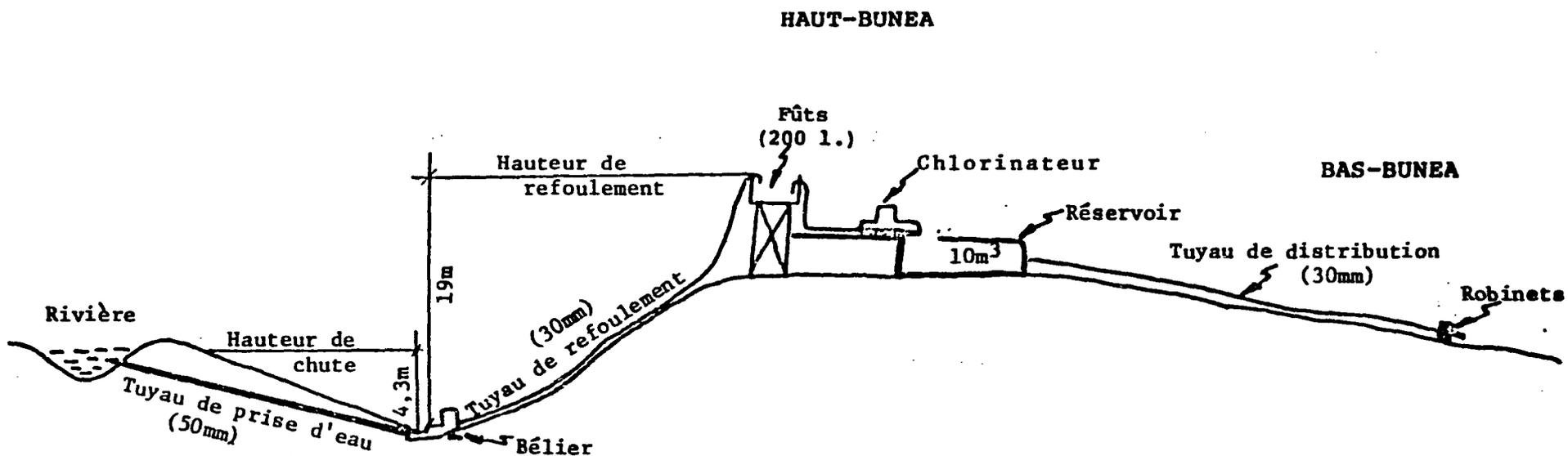
Tuyau de distribution: (PVC)

Diamètre - 30 mm

Longueur - 1190 m

Daniel Mnemba

B - 2 PROFIL DU RESEAU DE BUNEA
(Echelle approximative)



SPECIFICATIONS

Bélier - Commercial, RIFE 20B

Source d'eau - 53 l/m

Débit - ,4 m³/jour

Hauteur de
refoulement - 19 m

Hauteur de chute - 4,3 m

Tuyau d'adduction:

Diamètre - 50 mm

Longueur - 37 m

Tuyau de refoulement: (PVC)

Diamètre - 30 mm

Longueur - 366 m

Bac à siphon - 200 l

Réservoir - 10m³

Tuyau de distribution: (PVC)

Diamètre - 30 mm

Longueur - 824 m

Daniel Mnemba

C. CHLORINATEUR, MODELE 050

USAGE:

Le WATER-SURE 050 est un chlorinateur actionné par un siphon, à utiliser dans des systèmes rudimentaires d'adduction d'eau, par exemple, à l'aide de pompes à main, de seaux, de conduits à l'air libre, etc. Cette unité, si elle est approvisionnée en eau, peut désinfecter de 27 à 115 litres à la minute.

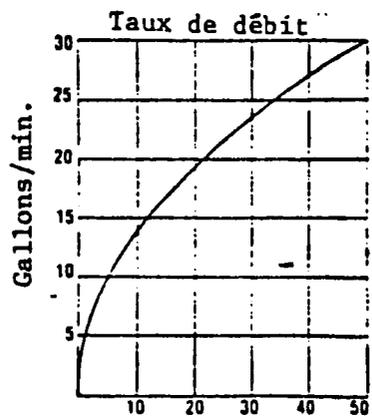
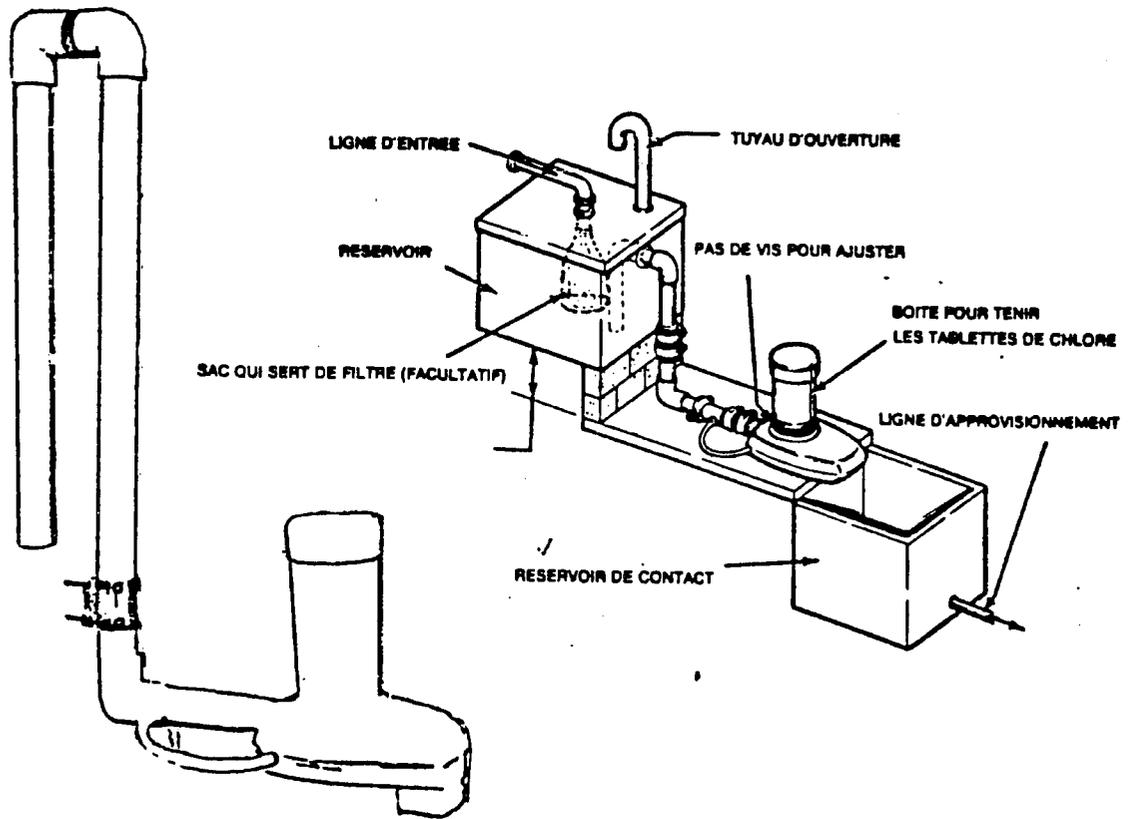
CARACTERISTIQUES:

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| A. Dimensions: | Longueur: 51 cm |
| | Hauteur: 33 cm |
| | Largeur: 17,5 cm |
| B. Poids: | 1,8 kilos |
| C. Diamètre de la
ligne d'entrée: | 33 mm (bras du siphon) |
| D. Diamètre de la
sortie: | Orifice de sortie à chute libre |

ELEMENTS:

Unité WATER-SURE, bras intérieur du siphon (66 cm), bras extérieur du siphon (68 cm), raccord de siphon, nécessaire d'épreuve de la chlorine, manuel de mode d'emploi. Approvisionnement initial de l'hypochlorite de calcium.

INSTALLATION TYPIQUE:



LIMITED SCOPE GRANT PROJECT AGREEMENT

Between the United States Government, acting through
the Agency for International Development (AID)

AND

(Grantee)

1. Project Title

2. AID Project Number

The above-named parties hereby mutually agree to carry out the Project described in this Agreement in accordance with (1) the terms of this Agreement, including any annexes attached hereto, and (2) any general agreement between the two governments regarding economic or technical cooperation.

3. Amount of AID Grant

4. Grantee contribution to the Project

5. Project Assistance Completion Date

\$ _____

\$ _____

6. This Agreement consists of: this title page and

7. For the Grantee:
Typed Name

8. For the Agency for International Development
Typed Name

Signature

Signature

Title

Title

Date

Date

PROJECT AGREEMENT

Annex A

PROJECT DESCRIPTION

1. Project Title	2. AID Project Number
------------------	-----------------------

3. This Project consists of:

4. Special Provisions

PROJECT AGREEMENT**PROAG STANDARD PROVISIONS ANNEX**

A. Reference to 'this Agreement' means the original Project Agreement as modified by any revisions which have entered into effect. Reference to 'cooperating country' means the country or territory of the Grantee.

B. (1) AID will make available the amount specified in Block 3 of this Agreement, as necessary for the Project, as may be further described in Annex A.

(2) The Grantee will make available the amount specified in Block 4 of this Agreement, as necessary for the Project, as may further be described in Annex A. The Grantee will also make, or arrange to have made, additional contributions of property, services, facilities and funds required for carrying out the Project as specified in Annex A.

C. AID and the Grantee may obtain the assistance of other public and private agencies in carrying out their respective obligations under this Agreement. The two parties may agree to accept contributions of property, services, facilities and funds for purposes of this Agreement from other public and private agencies, and may agree upon the participation of any such third party in carrying out activities under this Agreement.

D. Except as otherwise specified herein or subsequently agreed by the parties, all contributions of the parties pursuant to this Agreement shall be made on or before the Project Assistance Completion Date, or amended date. A contribution of goods or services shall be considered to have been made when the services have been performed and the goods furnished as contemplated in this Agreement. Disbursement of funds may take place after final contributions have been made, but AID shall not be required to disburse funds hereunder after the expiration of nine months following the estimated Project Assistance Completion Date (Block 5 of this Agreement) or any amended Project Assistance Completion Date specified.

E. The procurement of commodities and services to be financed in whole or in part by AID may (where so required by AID procedures) be undertaken only pursuant to Project Implementation Orders (PIOs) issued by AID.

F. Unless otherwise specified in the applicable PIO or Project Implementation Letter (PIL), the procurement of commodities imported specifically for the Project and financed with the AID contribution referred to in Block 3 of this Agreement shall be subject to the provisions of AID Regulation 1.

G. Unless otherwise agreed by the parties or otherwise specified in the applicable PIO, title to all property procured through financing by AID pursuant to Block 3 of this Agreement shall be in the Grantee, or such public or private agency as it may authorize.

H. (1) Any property furnished to either party through financing by the other party pursuant to this Agreement shall, unless otherwise agreed by the party which financed the procurement, be used effectively for the purposes of the Project in accordance with this Agreement, and upon completion of the Project, will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project. Either party shall offer to return to the other, or to reimburse the other for, any property which it obtains through

financing by the other party pursuant to this Agreement which is not used in accordance with the preceding sentence.

(2) Any funds provided to either party pursuant to this Agreement which are not used in accordance with this ^{agreement} shall be refunded to the party providing the funds. ✓

(3) Any interest or other earnings on funds provided by AID to the Grantee under this Agreement will be returned to AID by the Grantee.

I. (1) If AID and any public or private organization furnishing commodities through AID financing for operations hereunder in the cooperating country, is, under the laws, regulations or administrative procedures of the cooperating country, liable for customs, duties and import taxes on commodities imported into the cooperating country for purposes of carrying out this Agreement, the Grantee will pay such duties and taxes unless exemption is otherwise provided by any applicable international agreement.

(2) If any personnel (other than citizens and residents of the cooperating country), whether United States Government employees, or employees of public or private organizations under contract with, or individuals under contract with AID, the Grantee or any agency authorized by the Grantee, who are present in the cooperating country to provide services which AID has agreed to furnish or finance under this Agreement, are under the laws, regulations or administrative procedures of the cooperative country, liable for income and social security taxes with respect to income which they are obligated to pay income or social security taxes to the Government of the United States of America, for property taxes on personal property provided for their own use, or for the payment of any tariff or duty upon personal or household goods brought into the cooperating country for the personal use of themselves and members of their families (not including such personal or household goods as may be sold by any such personnel in the cooperating country) or if any firm, not normally resident in the cooperating country, is liable for income, receipts, or other taxes on work financed by AID hereunder, the grantee will pay such taxes, tariff, or duty unless exemption is otherwise provided by any applicable international agreement. }

J. If funds provided by AID are introduced into the cooperating country by AID or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of AID hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds shall be convertible into currency of the cooperating country at the highest rate which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the cooperating country.

K. AID shall expend funds and carry on operations pursuant to this Agreement only in accordance with the applicable laws and regulations of the United States Government.

L. The two parties shall have the right at any time to observe operations carried out under this Agreement. Either party during the term of the Project and for three years after the completion of the Project shall further have the right (1) to examine any property procured through financing by that party under this Agreement, wherever such property is located, and (2) to inspect and audit any records and accounts with respect to funds provided by, or any properties and contract services procured through financing by, that party under this Agreement, wherever such records may be located and maintained. Each party, in arranging for any disposition of any property procured through financing by the other party under this Agreement, shall assure that the rights of examination, inspection and audit described in the preceding sentence are reserved to the party which did the financing.

M. AID and the Grantee shall each furnish the other with such information as may be needed to determine the nature and scope of operations under this Agreement and to evaluate the effectiveness of such operations.

N. The present Agreement shall enter into force when signed. Either party may terminate this Agreement by giving the other party thirty (30) days written notice of intention to terminate it. Termination of this Agreement shall terminate any obligations of the two parties to make contributions pursuant to Blocks 3 and 4 of this Agreement, except for payments which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of the Agreement. It is expressly understood that the obligations under paragraph H relating to the use of property or funds shall remain in force after such termination. In addition, upon such termination AID may, at AID's expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to AID if the goods are from a source outside the Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of the Grantee's country.

O. To assist in the implementation of the Project, AID from time to time, may issue PILs that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon PILs to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement.

P. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to AID of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with AID financed in whole or in part out of funds granted by AID under this Agreement.

PROJECT AGREEMENT AMENDMENT

**Between the United States Government, acting through
the Agency for International Development (AID)**

AND

(Grantee)

1. Project Title	2. AID Project Number
3. Amendment Number	4. Date of Original Agreement
5. The Project Agreement identified above is hereby amended as follows:	

6. For the Grantee Typed Name	7. For the Agency for International Development Typed Name
Signature	Signature
Title	Title
Date	Date

PROJECT IMPLEMENTATION LITER (PIL)	1. PIL Number
---	----------------------

2. Project Title	3. Country
-------------------------	-------------------

4. AID Project Number	5. Date of Project Agreement
------------------------------	-------------------------------------

6. Documentation (Complete continuation sheets on bond, number pages and state PIL Number.)

TITLE	AUTHOR	SUBJECT	PIL NUMBER

7. For the Recipient	8. For the Agency for International Development
Typed Name	Typed Name
Signature	Signature
Title	Title
Date	Date